

Transport aérien domestique

Dans l'objectif de promouvoir le transport aérien domestique, de lutter contre le désenclavement des régions et provinces du Maroc et de faciliter le déplacement des citoyens, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a entrepris plusieurs mesures pour le renforcement de la connectivité aérienne entre les différents villes du Royaume.

A ce titre, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du contrat-programme conclu entre l'État et la Compagnie Nationale Royal Air Maroc, et dans l'objectif de financer le développement des dessertes aériennes des trois régions du sud, trois conventions de partenariat ont été conclues en 2013 entre le Ministre de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, le Ministère de l'Économie et des Finances, l'Agence pour la Promotion et le Développement Économique et Social des Provinces du Sud du Royaume, les trois régions du Sud et la Compagnie Nationale Royal Air Maroc.

Aux termes de ces conventions, la RAM s'engage à assurer l'exploitation, selon un programme de vol et des prix fixés dans chacune des conventions, les dessertes de CASABLANCA - DAKHLA, de CASABLANCA - LAAYOUNE et CASABLANCA - GUELMIM - TAN TAN, moyennant un soutien financier apporté par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, les régions concernées et l'agence du sud.

Deux autres conventions de partenariat ont été conclues en 2014 concernant les régions de SOUSS-MASSA DARAA et de MEKNES - TAFILALET, dans l'objectif de renforcer les dessertes aériennes CASABLANCA - OUARZAZATE - ZAGORA et CASABLANCA - ERRACHIDIA.

Ces conventions sont entrées en vigueur respectivement les 15 et 25 juin 2014

Quant aux régions de TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE et TANGER-TETOUAN, une nouvelle convention de partenariat a été signée visant le renforcement de la ligne aérienne CASABLANCA - TETOUAN - AL HOCEIMA.

Depuis leur mise en œuvre, le trafic aérien de passagers sur les dessertes aériennes en question a enregistré durant l'année 2014 des augmentations encourageantes en comparaison avec celui enregistré durant l'année 2013 :

- 35% pour la ligne aérienne CASABLANCA - DAKHLA ;
- 42% pour la ligne aérienne CASABLANCA - LAAYOUNE ;
- 157% pour la ligne aérienne CASABLANCA - GUELMIM - TAN TAN.
- 12% pour la ligne aérienne CASABLANCA - OUARZAZATE - ZAGORA;
- 163% pour la ligne aérienne CASABLANCA - ERRACHIDIA.

Dans le même cadre, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a lancé en 2015 la réalisation d'une étude relative au développement du transport aérien domestique au Maroc.

Les objectifs attendus de la réalisation de cette étude sont les suivants :

- Définir une nouvelle stratégie concertée pour la promotion du transport aérien domestique au Maroc qui sera déclinée en plans d'actions à court, moyen et long termes ;
- Améliorer la connectivité aérienne domestique vers les régions du Royaume ;
- Renforcer les liaisons aériennes entre les différentes villes du Royaume avec des niveaux de fréquences acceptables et des horaires de vols et tarifs commodes pour les usagers;
- Définir les mécanismes pratiques devant garantir la viabilité économique et la pérennité des dessertes aériennes radiales et horizontales ;
- Insuffler une nouvelle dynamique au transport aérien national et dégager des pistes de promotion qui permettent d'appuyer les politiques de désenclavement et de développement des échanges entre les régions.
- Obtenir une vision réelle de la pertinence du réseau domestique actuel et de son adéquation par rapport à la demande.

Tableaux des prix conventionnés

Dessertes aériennes conventionnées	Prix Aller Simple Classe économique (DH)	Prix Aller Simple Classe Affaire (DH)
CASABLANCA - GUELMIM	600	1200
CASABLANCA - TANTAN	600	1200
CASABLANCA - DAKHLA	1000	2000
AGADIR - DAKHLA	800	1600
CASABLANCA - LAAYOUNE	800	1600
AGADIR - LAAYOUNE	600	1200
LAAYOUNE - DAKHLA	600	1200
CASABLANCA - OUARZAZATE	600	1200
CASABLANCA - ZAGORA	700	1400
OUARZAZATE - ZAGORA	300	600
CASABLANCA - AL HOCEIMA	600	1200
CASABLANCA - TETOUAN	400	800
TETOUAN - AL HOCEIMA	300	600
CASABLANCA - ERRACHIDIA	600	1200



Royaume du Maroc

Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

OBSERVATOIRE DU TRANSPORT AÉRIEN

EXTRAIT DES STATISTIQUES DU TRANSPORT AÉRIEN



Direction Générale de l'Aviation Civile

Politique de libéralisation du transport aérien

Conscient de l'importance du secteur du transport aérien pour le développement économique et social du pays, le Maroc a adopté durant les dernières années une politique de libéralisation du secteur du transport aérien aux niveaux international et régional.

Les principaux aspects de cette nouvelle orientation peuvent se résumer comme suit :

- L'amélioration de la transparence en matière des conditions d'accès au secteur et d'exercice des activités aériennes ;
- La promotion de toutes les destinations touristiques du Royaume par l'amélioration de la connectivité aérienne en régulier et en « Charter », en renforçant la présence sur les dessertes déjà existantes et ouvrant de nouvelles destinations ;
- L'encouragement de la création de nouvelles compagnies aériennes marocaines pour les transports réguliers et non réguliers ;
- La mise en place des règles pour une concurrence saine et loyale au sein du secteur et la garantie d'une exploitation optimum des dessertes aériennes au niveau du hub de Casablanca.

La mise en œuvre de la stratégie de libéralisation du transport aérien adoptée par le Maroc depuis 2004 et la conclusion de l'accord d'« Open Sky » en 2006 avec l'Union Européenne ont permis d'améliorer l'efficacité du secteur du transport aérien et d'en faire un outil d'intégration au niveau régional et international.

Le processus de libéralisation du secteur aérien ne s'est pas limité à l'Union Européenne (accord Open Sky). En effet, le Maroc avait déjà conclu en 2001 un accord « Open Sky » avec les Etats Unis et a poursuivi, après la conclusion de l'accord « Open Sky » avec l'union européenne, le renforcement du caractère libéral des accords bilatéraux conclus avec les pays arabes et africains.

Tableau des accords conclus par le Maroc dans le domaine du transport aérien

Zone géographique	Accords
Europe	Accord « Open Sky » avec l'UE et 4 pays adhérents (Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse) 2 accords bilatéraux : Bosnie et Serbie
Amérique	Accord « Open Sky » avec les Etats Unis 4 accords bilatéraux : Brésil, Canada, Cuba et Uruguay
Afrique	37 accords bilatéraux
Asie	14 accords bilatéraux
Moyen Orient	13 accords bilatéraux

Ces accords visent notamment le renforcement du système de l'aviation civile internationale par l'instauration des conditions de concurrence saine et de facilitation du transport aérien international. Ils permettent aux compagnies aériennes de fournir leurs services aux passagers et aux chargeurs à des prix compétitifs en garantissant un haut niveau de sécurité et de sûreté.

Evolution du trafic aérien de passagers durant la période 2006-2014

La politique de libéralisation du transport aérien adoptée par le Maroc a permis de maintenir un développement continu du trafic aérien.

Durant la période 2006-2014, le nombre de passagers a enregistré une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 8%, en passant de 10.395.552 passagers en 2006 à 17.294.871 passagers en 2014.

TRAFIC* / ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NATIONAL	1 830 270	1 869 900	1 753 426	1 712 760	1 674 240	1 519 578	1 327 737	1 474 120	1 715 008
INTERNATIONAL	8 565 282	10 256 681	11 113 035	11 637 251	13 687 601	14 150 340	13 776 925	15 022 071	15 579 863
GLOBAL	10 395 552	12 126 581	12 866 461	13 350 011	15 361 841	15 669 918	15 104 662	16 496 191	17 294 871

Trafic : Nombre de passagers traités par les aéroports marocains à l'arrivée et au départ

Evolution du trafic aérien durant l'année 2014

Le trafic aérien de passagers a enregistré durant l'année 2014 une augmentation de 4.84% en comparaison avec celui enregistré durant l'année 2013. Le nombre de passagers est passé de 16.496.191 en 2013 à 17.294.871 en 2014.

	2013	2014	Evolution %
INTERNATIONAL	15 022 071	15 579 863	3.71%
NATIONAL	1 474 120	1 715 008	16.34%
GLOBAL	16 496 191	17 294 871	4.84%

Durant l'année 2014, les aéroports marocains ont traité 156.140 mouvements d'avion contre 150.134 mouvements d'avion en 2013, soit une augmentation de 4%.

	2013	2014	Evolution %
INTERNATIONAL	123 732	126 113	1.92%
NATIONAL	26 402	30 027	13.73%
GLOBAL	150 134	156 140	4,00%

S'agissant du fret aérien, le tonnage global transporté en 2014 a enregistré une augmentation de 2.4% en comparaison avec le tonnage transporté en 2013, en passant de 52.883 tonnes en 2013 à 54.148 tonnes en 2014.

	2013	2014	Evolution %
INTERNATIONAL	50 319	51 666	2.68%
NATIONAL	2 564	2 481	-3.23%
GLOBAL	52 883	54 148	2.39%

Evolution du trafic aérien selon les destinations durant l'année 2014

L'Europe constitue la destination principale des dessertes aériennes enregistrées au niveau des aéroports marocains. Le nombre de passagers à destination ou en provenance de l'Europe a atteint 12.482.701 passagers, soit 80% du total du trafic aérien international de passagers.

	2013	2014	Evolution %	PART % (2014)
EUROPE	12 139 236	12 482 701	2.83%	80,12%
MOYEN ORIENT	1 004 123	1 100 789	9.63%	7,07%
AFRIQUE	859 339	1 034 334	20.36%	6,64%
PAYS DU MAGHREB	734 294	649 706	-11.52%	4,17%
AMERIQUE	285 079	312 333	9.56%	2,00%
TOTAL	15 022 071	15 579 863	3.71%	100,00%

Evolution du nombre total des fréquences hebdomadaires durant la période 2003-2015

La période 2003-2015 a connu une évolution importante du nombre total des fréquences hebdomadaires des vols à l'arrivée et au départ des aéroports internationaux :

- en passant de 560 fréquences hebdomadaires durant la saison Eté 2003 à 1350 fréquences hebdomadaires durant la saison été 2015;
- en passant de 516 fréquences hebdomadaires durant la saison Hiver 2003/2004 à 1195 fréquences hebdomadaires durant la saison Hiver 2014-2015;
- Le nombre total des fréquences hebdomadaires programmées durant la saison Eté 2015 s'élève à 1350 fréquences/semaine, soit une augmentation de (+5,7%) par rapport à la saison Eté 2014;
- (43) compagnies ont programmé de desservir le Maroc durant la saison Eté 2015 contre 44 compagnies durant la saison Eté 2014.

	Compagnies Classiques	Compagnies à bas coûts	Total
Nombre des compagnies marocaines	2	1	3
Nombre des compagnies étrangères	25	15	40
Total de compagnies	27	16	43

Durant la saison Eté 2015, le groupe RAM a programmé 589 fréquences/semaines, soit environ 43% du nombre total des fréquences hebdomadaires (trafic international).

Les compagnies à bas coûts ont programmé 518 (38,37%) fréquences hebdomadaires durant la saison Eté 2015.

L'Aéroport CASABLANCA - MOHAMMED V continue toujours de renforcer sa position de Hub international avec 716 fréquences hebdomadaires durant la saison Eté 2015, soit (53,04%) du total des fréquences hebdomadaires programmées durant cette saison. Cet aéroport assure la connexion avec 83 aéroports internationaux et 47 pays dans 4 continents.

La région Europe reste toujours la plus dominante avec 1059 fréquences/semaines (78,44% du total des fréquences hebdomadaires programmées), suivi de l'Afrique avec 155 fréquences.

REGION	ÉTÉ 2014	ÉTÉ 2015	VAR (Été 2015 /Été 2014)	PART (Été 2015)
EUROPE	987	1 059	7,29%	78,44%
AFRIQUE	137	155	13,14%	11,48%
MOYEN ORIENT	62	68	9,68%	5,04%
MAGHREB	74	51	-31,08%	3,78%
AMERIQUE	17	17	0%	1,26%
Total général	1 277	1 350	5,72%	100,00%